

# MÉDIATHÈQUE LUCIE AUBRAC

## CHARTRE D'UTILISATION DE LA SALLE D'ÉTUDE

### → PRÉSENTATION

La salle d'étude est un espace constitué de 40 places dont 4 postes informatiques. Cette salle est dédiée au travail sur place et le calme doit y être respecté.

Les postes informatiques sont uniquement dédiés à la recherche documentaire, la réalisation de travaux scolaires et bureautiques, et la consultation des ressources électroniques de la médiathèque. Les personnes souhaitant accéder aux réseaux sociaux et/ou consulter des sites ludiques ou de divertissement sont invitées à se rendre en espace numérique.

### → CONDITIONS D'UTILISATION ET MODALITÉS D'ACCÈS

La salle d'étude est accessible à toutes et à tous à partir de 10 ans sans inscription préalable.

Les enfants de moins de 10 ans, non accompagnés d'un adulte, ne peuvent accéder à la salle. Ils seront réorientés vers l'espace enfants.

Pour une bonne utilisation de la salle, il est demandé :

- de respecter l'ensemble du matériel mis à disposition et de ne pas déplacer les chaises (sauf sur autorisation du personnel)
- d'être respectueux des usagers et du personnel de la bibliothèque
- de limiter ses déplacements au strict nécessaire
- d'adapter son volume sonore : seuls les chuchotements sont tolérés
- de se rendre en espace détente pour boire et/ou se restaurer : seules les bouteilles d'eau sont tolérées en salle d'étude
- de mettre son téléphone portable en mode silencieux : les appels téléphoniques sont possibles en espace détente ou dans le péristyle.

La salle d'étude peut accueillir des animations réservées à des groupes. L'accès à la salle n'est alors pas possible et les usagers sont invités à se diriger vers les autres espaces de la médiathèque.

On privilégie le travail individuel. Le travail à deux, dans les conditions définies ci-dessus, peut être autorisé.

Les usagers qui souhaitent travailler en groupe seront réorientés vers les tables disposées dans les différents espaces de la médiathèque, qu'ils occuperont dans le respect du règlement intérieur.

### → ACCÈS AUX POSTES INFORMATIQUES

Une carte de la médiathèque est nécessaire pour se connecter aux postes informatiques.

La carte est personnelle, nominative et engage la responsabilité de son détenteur.

Le nombre maximal d'utilisateurs par poste est de deux.

Si tous les postes sont occupés, les nouveaux arrivants seront orientés vers les ordinateurs de l'espace numérique ou de l'espace adultes, voire vers l'un des postes d'accès réservé. S'il n'y a plus de place, ils seront invités à patienter ou à repasser plus tard.

Il est interdit de consulter des sites contraires aux missions de la médiathèque et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que les sites pornographiques. Il est interdit de télécharger illégalement ou de pirater.

Tout usager ne respectant pas ces règles sera immédiatement exclu de la salle d'étude, puis de la médiathèque en cas de récidive.

#### Poste d'accès réservé

Un poste informatique dédié et identifié est disponible pour les usagers n'ayant pas de carte valide et ayant besoin d'utiliser un ordinateur de façon urgente. La durée de connexion est limitée à une demi-heure, renouvelable une fois.

#### Impressions

L'impression d'un document est payante. Elle est débitée sur une carte magnétique que l'utilisateur peut se procurer au distributeur situé à l'entrée de la médiathèque. Tarif : 1€ pour 6 feuilles (soit 12 pages recto/verso).

#### Supports USB

L'utilisation de supports USB est autorisée. Si un support USB est infecté par un virus, l'antivirus du poste supprimera tous les documents. Il est donc nécessaire de faire une copie de sauvegarde de l'ensemble du contenu du support USB avant de l'utiliser sur un poste. Il est aussi possible d'enregistrer les documents dans un service de cloud (Google Drive, Dropbox, One Drive, etc.).

#### Utilisation d'un PC personnel

Il est possible de se connecter à Internet avec un ordinateur personnel en utilisant le Wi-Fi de la médiathèque.

Des prises électriques sont disponibles à chaque place.

Chaque usager a la responsabilité de son matériel.